



PRESTATIONS DE SECURITE – BATIMENTS COMMUNAUX  
Année 2015

CAHIER des CLAUSES PARTICULIERES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS /  
ACHATS  
technique@mairie-guilers.fr  
☎ 02.98.07.61.52

## ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur Pierre OGOR, Maire de la ville de GUILERS, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Guilers,

D'UNE PART,

ET

La société

dont le siège social est

inscrite au registre de commerce de

N° SIRET

Représentée par

Désignée dans la suite par le "Prestataire"

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1er - OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet des prestations de surveillance et de sécurité aux abords et à l'intérieur des bâtiments communaux pour l'année 2015. Il est conclu conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics.

Ce marché est un marché de service conclu en procédure adaptée.

### **ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

#### **2-1 Pièces particulières**

- Le présent cahier des clauses particulières (**dûment visé**)
- Le bordereau de prix (**visé et tamponné**)
- Attestation d'assurance civile en cours de validité
- Attestation fiscale et sociale
- Moyens techniques
- Moyens en personnel

#### **2-2 Pièces générales applicables mais non fournies**

- Le cahier des clauses administratives générales applicables pour les marchés de fournitures courantes et services.

### **ARTICLE 3 - DUREE**

Le présent contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2015.

### **ARTICLE 4 – PRIX**

Les prix du marché sont des prix unitaires et réputés fermes jusqu'au 31 décembre 2015.

### **ARTICLE 5 - BORDEREAUX DE PRIX**

L'entreprise fournira un bordereau de prix détaillant les prix unitaires suivants :

- ✓ Rondes de sécurité journalières
- ✓ Prestations ponctuelles énumérées dans la pièce jointe
- ✓ SSIAP 1 pour la manifestation du Téléthon (la date sera précisée en cours d'année)

Il y aura lieu également de préciser le taux de majoration pour les jours fériés.

### **ARTICLE 6 – DETAIL DES PRESTATIONS A EFFECTUER :**

Des rondes de sécurité seront à effectuer toutes les semaines pendant toute l'année comme suit :

***De 21h15 à 23h15, contrôle de sécurité des abords et vérification de la bonne fermeture des sites suivants :***

- ✓ Complexe sportif Louis Ballard, rue Charles Berthelot
- ✓ Maison des associations et jardin public « Pierre Stervinou », rue Saint Valentin
- ✓ Salle Robert Joubin, rue Saint Valentin
- ✓ Centre socioculturel L'Agora,
- ✓ Espace Pagnol, 11 rue de Milizac, (salle de loisirs des aînés, école de musique, Maison de l'Enfance)
- ✓ Gymnase Kerdrel, rue Charles de Gaulle,
- ✓ Stade de Kermengleuz, rue Calmette,
- ✓ Mairie-Médiathèque, 16 rue Charles de Gaulle
- ✓ Tableau joint en annexe listant les prestations **exceptionnelles** à effectuer sur 2015
- ✓ Prestation SSIAP 1 de 20 h à 23 h pour le Téléthon sur la commune (la date sera précisée ultérieurement).

Fermeture en début de rondes des grilles du cimetière (rue de la Source) et des sanitaires publics de Kerlaouen situés près de l'école de musique, (rue de Bohars).

La société attributaire se verra remettre un jeu de clés des portails et portes d'accès des bâtiments

Un rapport sera faxé ou envoyé à la mairie par courrier électronique à chaque événement constaté par l'agent de sécurité de la société  
En cas d'urgence l'agent de sécurité sera tenu d'en informer immédiatement l'élu de permanence ou l'astreinte technique de la mairie.

En cas de modification de jours de rondes ou de rondes supplémentaires à effectuer, le prestataire en sera informé par courriel ou fax.

#### **ARTICLE 7 - REGLEMENT ET ETABLISSEMENT DE LA FACTURE**

Le délai global de règlement des sommes dues au fournisseur est fixé à trente jours.

Le règlement des sommes dues par la Ville sera effectué mensuellement sur **présentation d'une facture complète en trois exemplaires.**

La ville se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit (joindre un RIB)

- du compte ouvert au nom de : \_\_\_\_\_  
- sous le n° : \_\_\_\_\_  
- à : \_\_\_\_\_

**A GUILERS, le**

**A , le**

**LU ET ACCEPTE,**

**LU ET APPROUVE,**

**Le Maire,**

**LE FOURNISSEUR,**

**Pierre OGOR,**